

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 139/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue d'Ypres et rue du Kruys Weg – Entreprise Jean Lefebvre

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 18/06/2021 – de M. JACQUEMIN Clément – Entreprise Jean Lefebvre Lille Flandres – Agence de Lille – 4^{ème} avenue du Port Fluvial – CS10019 – 59120 LOOS ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux d'enduit superficiel d'usure.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue d'Ypres et rue du Kruys Weg, pour la réalisation de travaux d'enduit superficiel d'usure à partir du 21/06/2021 pour une durée d'intervention des travaux de 30 jours calendaires – route barrée pendant environ 2 ou 3h avant réouverture complète à la circulation.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : l'Entreprise Jean Lefebvre Lille Flandres – Agence de Lille – 4^{ème} avenue du Port Fluvial – CS10019 – 59120 LOOS , chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. JACQUEMIN Clément - Entreprise Jean Lefebvre Lille Flandres – Agence de Lille – 4^{ème} avenue du Port Fluvial – CS10019 – 59120 LOOS – e-mail : clement.jacquemin@ejl.fr

Fait à HERZEELE, le 21 juin 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 21 juin 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

